

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **18 janvier 2023** à **19h30**

N° délibération
D2023-01-02

Date de convocation
13 janvier 2023

Date d'affichage
13 janvier 2023

Nombre de conseillers

<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents excusés</i>	<i>Absent</i>	<i>Votants</i>
13	11	2		13

Etaient présents

M. WOLLJUNG Serge	M. GIRARD Guy	Mme KRÄWER Alice
M. MULLER Jean-Marie	Mme CAISSUTTI Claudie	
Mme MARTIGNON Sonia	Mme WAGNER Mirèse	
M. POINSIGNON Gilles	Mme PECYNA Carole	
Mme LUBNAU Dominique	M. BOULANGE Philippe	

Étaient absents excusés

M. FALLITTO Giovanni	Pouvoir à Mme MARTIGNON Sonia
M. MARTIN Michel	Pouvoir à M. WOLLJUNG Serge

Objet : **Lotissement Clos du Pré la Dame : vente de terrain (parcelles 351 et 352)**

VU la demande de permis d'aménager PA 057 654 20 M0001 déposée le 20 juillet 2020 ;

VU l'arrêté du 20 octobre 2020 accordant le permis d'aménager n° PA 057 654 20 M0001 pour la réalisation du lotissement du « Clos du Pré la Dame » ;

VU l'arrêté du 20 juillet 2021 accordant le permis d'aménager modificatif n° PA 057 654 20 M0001-M01 ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un même acheteur souhaite acquérir la parcelle section 1 n°351 d'une surface totale d'environ 2 ares et la parcelle section 1 n°352 d'une surface totale d'environ 1.98 ares.

Le prix des deux parcelles viabilisées serait fixé à 75 000,00 € TTC dont 8 000,00 € TTC au porteur d'affaires pris en charge par l'acheteur.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la vente de ces 2 parcelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente de la parcelle section 1 n°351 d'une surface totale d'environ 2.00 ares et la parcelle section 1 n°352 d'une surface totale d'environ 1.98 ares.
- **APPROUVE** le prix de vente de ces 2 parcelles qui totalisent environ 3.98 ares à 75 000,00 € TTC dont 8 000,00 € au porteur d'affaires pris en charge par l'acheteur.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte de vente et à engager toute démarche nécessaire à la vente desdits terrains.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Fait à Silly-sur-Nied, le 18 janvier 2023
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied



Signature et cachet